

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Thibaut MAKAROVSKY, responsable de la division Financement et opérations de marché, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Financement et opérations de marché visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thibaut MAKAROVSKY, responsable de la division Financement et opérations de marché, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Ronan LAMY, opérateur de marché de la division Financement et opérations de marché.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 31 décembre 2024
En un exemplaire original

**Le directeur général
Rémy RIOUX**